

Communiqué

Mise à jour sur les garanties de santé
2019 d'ERO/RTO



Message de la présidence

Les régimes d'assurance d'ERO/RTO continuent de dominer le secteur de l'éducation – et offrent les meilleures garanties aux membres

Nos régimes d'assurance santé continuent de dominer l'industrie de l'assurance au Canada pour les retraités du secteur de l'éducation.

À l'approche de 2019, nous assurons près de 100 000 membres et leurs personnes à charge. Nos régimes d'assurance santé continuent d'être les meilleurs pour les garanties offertes. La plupart des nouveaux membres indiquent que les régimes d'assurance santé sont la principale raison pour se joindre à nous.

Ce succès est attribuable aux caractéristiques uniques de nos régimes :

- **Gestion.** Nous possédons et gérons nos propres régimes d'assurance. Les membres élus au conseil d'administration et nommés au Comité des assurances supervisent nos régimes de façon bénévole. Par conséquent, leur seule préoccupation est d'avoir à cœur l'intérêt primordial de tous les membres.
- **Conception des régimes.** Nos régimes ne sont pas les produits généralement offerts par les autres assureurs. Ils sont spécialement conçus pour répondre aux besoins spécifiques de nos membres, tout en étant rentables. C'est en ce sens qu'ils sont considérés comme uniques dans le secteur des assurances.
- **Promesse de valeur.** Nous sommes un organisme à but non lucratif, de sorte que chaque dollar recueilli grâce aux primes est entièrement alloué au paiement des réclamations.
- **Partenariats de qualité.** Nous sélectionnons avec soin nos partenaires afin d'offrir le meilleur service client de sa catégorie. Un exemple concret est notre partenariat de 33 ans avec Johnson Inc., l'administrateur de nos régimes.

Lorsque nous examinons les commentaires de nos membres et envisageons l'avenir pour 2019, notre objectif est de continuer à gérer les changements de primes aux régimes. C'est un objectif qui représente un défi important, parce que les coûts des soins de santé sont à la hausse depuis des années.

Quatre facteurs principaux déterminent le montant de nos primes :

- Le coût des soins de santé
- Le montant des réclamations payées
- L'impact des fluctuations monétaires – un dollar canadien faible comparativement à la monnaie américaine et mondiale
- Les changements que nous décidons d'apporter à nos régimes

Malgré les défis, nous sommes heureux d'annoncer que nous réussissons à contenir les augmentations de coûts, sans sacrifier le niveau des garanties dont nos membres ont besoin.

Ce bulletin décrit les changements qui seront apportés aux régimes à compter du **1^{er} janvier 2019**. Veuillez conserver ce bulletin avec votre livret de garanties. Si vous avez égaré votre livret, vous pourrez le trouver à la section réservée aux membres de notre site Web, rto-ero.org/fr.

Nous vous remercions de votre participation et de votre appui à nos régimes d'assurance santé.



Gayle Manley, présidente
du Comité des assurances



Martha Foster, présidente
Conseil d'administration

Changements apportés aux régimes d'assurance santé en 2019

Les changements suivants entreront en vigueur à compter du **1^{er} janvier 2019**.

1

Services de Best Doctors étendus à certains membres de la famille

Tous les services offerts par Best Doctors seront étendus à vos parents, beaux-parents et enfants – même si ces personnes ne sont pas couvertes par votre régime Frais médicaux complémentaires.

2

Accès à vos dossiers médicaux électroniques

Nous ajoutons un nouveau service de résumé électronique des dossiers médicaux. Avec ce service, Best Doctors centralise tous vos dossiers médicaux sur une clé USB. Vous aurez donc vos dossiers à portée de la main lors de vos déplacements/voyages.

3

Abandon d'Eldercare Select

Les services d'Eldercare Select ne seront plus offerts dans le cadre du régime Frais médicaux complémentaires. Une assistance similaire est disponible par le biais de Best Doctors 360[®]. Vous pouvez recevoir des liens Web et des articles sur votre condition particulière, des informations professionnelles sur les médecins, ainsi que des renseignements pour joindre des spécialistes, groupes, associations et établissements en mesure de vous aider avec vos besoins médicaux particuliers.

4

Guide des tarifs 2019 pour réclamations dentaires

Les remboursements au régime Assurance dentaire seront mis à jour dans le Guide des tarifs des généralistes 2019.



➔ Accès à des experts médicaux avec le service Best Doctors

Lorsque vous recevez un diagnostic ou une proposition de traitement, avez-vous tendance à l'accepter sans poser de question? Êtes-vous susceptible de consulter « Docteur Google » pour obtenir une deuxième opinion?

Dans l'affirmative, Best Doctors est conçu pour vous.

Best Doctors offre une gamme de services vous permettant d'accéder à l'élite mondiale du monde médical pour vous aider à obtenir le bon diagnostic, le bon traitement et les soins appropriés. Ce service a été ajouté à notre régime Frais médicaux complémentaires en 2016.

Le service utilisé par la plupart des membres d'ERO/RTO est appelé « FindBestDoc ». Grâce à lui, Best Doctors vous aide à localiser les médecins de famille et les spécialistes en fonction de l'endroit où vous habitez et de vos antécédents médicaux.

Un autre service populaire est « InterConsultation ». Les spécialistes médicaux de Best Doctors analysent vos dossiers médicaux (tels que les radiographies et résultats d'examens) afin de préparer un résumé détaillé comprenant des recommandations pour votre diagnostic et programme de traitement. Vous êtes incité à partager cette analyse avec votre médecin traitant.

Vous pouvez contacter Best Doctors pour tout type problème médical, de maladie ou de blessure.

Best Doctors facilite le processus :

- Ils rassemblent vos dossiers médicaux, tests de laboratoire et échantillons en votre nom.
- En consultant leur base de données mondiale de plus de 53 000 spécialistes reconnus par leurs pairs, ils choisissent les experts les mieux en mesure de répondre à vos besoins.
- Ensuite, l'équipe d'experts médicaux vous fournit des ressources et de l'information personnalisée, en fonction de votre condition médicale et de votre programme de traitement.

Peu importe si vous avez une protection individuelle, de couple ou familiale, les services de Best Doctors sont disponibles pour :

- Les membres assurés d'ERO/RTO
- Le (la) conjoint(e)
- Les enfants, peu importe l'âge
- Les parents et les beaux-parents

Les membres participant au régime Frais médicaux complémentaires ont recours à Best Doctors sans frais. Votre participation et vos informations sont strictement confidentielles.

Pour commencer :

Visitez
bestdoctorscanada.com/rto-ero
pour créer et visualiser votre compte

Discutez en direct
sur le site Web du
lundi au vendredi de
8 h à 20 h (HNE)

Téléphonez au
1-877-419-2378 (sans frais)

Par courriel à
customer.ca@bestdoctors.com

➔ Un site Web sur le mieux-être lance un défi santé aux participants, avec une expédition virtuelle à travers le pays

Prenez le temps de vous familiariser avec notre nouveau site Web sur le mieux-être rto-ero.org/mywellness et commencez à former une équipe pour le Défi santé de janvier!

Tous les membres de nos régimes d'assurance santé sont admissibles à participer au Défi. Dans le cadre de notre engagement soutenu à promouvoir un mode de vie sain, le site Web sur le mieux-être vous encourage à améliorer votre santé physique et mentale. Le site propose également des stratégies de prévention en matière de santé par le biais de webinaires et de ressources sur le mieux-être.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour relever pendant quatre semaines le défi **Aventure santé à travers le Canada**, qui **commence le 7 janvier**.

Qu'il s'agisse de faire une randonnée en vélo le long des côtes pittoresques de l'Île-du-Prince-Édouard ou de ramer en canot sur les eaux cristallines du parc national Banff, sans oublier une randonnée au sommet du monde dans le Yukon, cette expédition de travers le pays constitue une véritable aventure santé! Découvrez la splendeur que les parcs nationaux du Canada ont à offrir lors de ce défi virtuel. Effectuez les activités quotidiennes et les primes santé pour accumuler des points et profiter des avantages d'une meilleure santé. Toutes les activités comptent.

Participez à titre individuel ou en équipe lors de cette aventure santé. Les participants auront la chance de recevoir une carte-cadeau Cineplex ou un vêtement à l'effigie d'ERO/RTO.

- Visitez rto-ero.org/mywellness



Rappel Carte des garanties

Si vous êtes assuré pour un couple ou une famille, vous recevrez deux cartes des garanties. Ces deux cartes sont émises seulement au nom du membre d'ERO/RTO. C'est la pratique habituelle dans l'industrie de l'assurance, de sorte que les fournisseurs de soins médicaux et dentaires sont conscients que d'autres membres de la famille peuvent être assurés. Cette pratique permet également de diminuer les coûts administratifs en éliminant le besoin d'imprimer des cartes de remplacement chaque fois qu'un membre de la famille est ajouté ou supprimé.





➔ Actualités dentaires

Conservez des dents saines avec 120 minutes de détartrage par année

Nous savons que les participants à notre régime Assurance dentaire sont soucieux de visiter régulièrement leur dentiste. Toutefois, beaucoup d'entre vous disent ne pas savoir exactement comment lire votre facturation, en raison des codes dentaires utilisés par les cabinets.

Les visites chez le dentiste incluent souvent un nettoyage. Ce nettoyage est habituellement une combinaison de polissage et de détartrage. Le détartrage consiste à enlever le tartre pour prévenir la gingivite et la parodontite. Cette procédure est facturée en unités de temps – une unité compte pour 15 minutes.

Notre régime Assurance dentaire fournit une protection pour huit unités, soit 120 minutes, de détartrage chaque année civile. Certains d'entre vous peuvent utiliser trois unités de détartrage (45 minutes) lors de chaque visite dentaire. D'autres peuvent utiliser seulement deux unités (30 minutes) par visite.

Notre régime rembourse les coûts de détartrage admissibles en vertu de l'endodontie et de la parodontie (restauration mineure). Le détartrage est remboursé en fonction d'un maximum annuel de 850 \$ pour les soins endodontiques et périodontiques. Les cabinets dentaires font généralement de leur mieux pour prévoir le détartrage à l'intérieur du maximum alloué par votre régime, afin de maximiser votre façon d'utiliser les garanties.

Implants dentaires

Notre régime Assurance dentaire couvre les couronnes ou les ponts, peu importe qu'ils se trouvent sur des implants chirurgicaux ou des dents naturelles. La plupart des patients continuent de choisir les ponts dentaires ou les dentiers à la suite de la perte d'une dent, mais les implants dentaires sont de plus en plus populaires.

Un implant dentaire est l'option la plus coûteuse de restaurer une dent manquante. Un tenon radiculaire est inséré pour soutenir une dent artificielle, appelée une couronne sur implant ou pont sur implant. Les implants dentaires peuvent s'avérer une option efficace pour un patient en bonne santé, ayant des gencives saines et une structure osseuse stable. D'autres patients peuvent nécessiter une greffe osseuse afin de soutenir l'implant. Dans certains cas, les implants dentaires ne sont pas une option adéquate.

Pour que notre régime Assurance dentaire reste abordable, nous ne remboursons pas les frais de chirurgie d'implant comme les tenons radiculaires implantés, l'anesthésie ou certains services parodontaux. La plupart des régimes d'assurance dentaire ne couvrent pas les implants, ou ils limitent le coût à une procédure moins dispendieuse.

Vous pouvez recevoir un remboursement pour la partie du traitement concernant la dent de remplacement, en utilisant le maximum 800 \$ pour la couronne ou le maximum de 800 \$ pour le pont/dentier partiel, inclus dans la garantie de dentisterie opératoire.

Si vous prévoyez que les travaux dentaires coûteront plus de 600 \$, demandez à votre dentiste de soumettre un plan de traitement préalable détaillé, appelé la détermination préalable. De cette façon, vous et votre dentiste pourrez décider de la meilleure option de traitement en fonction des remboursements prévisibles.

⇒ Acceptation garantie pour les détenteurs de police RAER 4000

Les membres du régime RAER 4000 peuvent maintenant adhérer à nos régimes d'assurance santé et leur acceptation est garantie.

Ceux assurés avec les régimes RAER Or 750 ou RAER Or 2500 sont également invités à adhérer à nos régimes, mais devront remplir un questionnaire médical et être approuvés par l'assureur pour être admissibles.

En 2016, de nombreux détenteurs de police RAER nous avaient contactés pour obtenir de l'aide parce que leurs primes avaient augmenté de façon spectaculaire, ou parce qu'ils avaient perdu leur droit aux prestations. Dans le cadre de notre mandat visant à améliorer la qualité de vie de nos membres et des

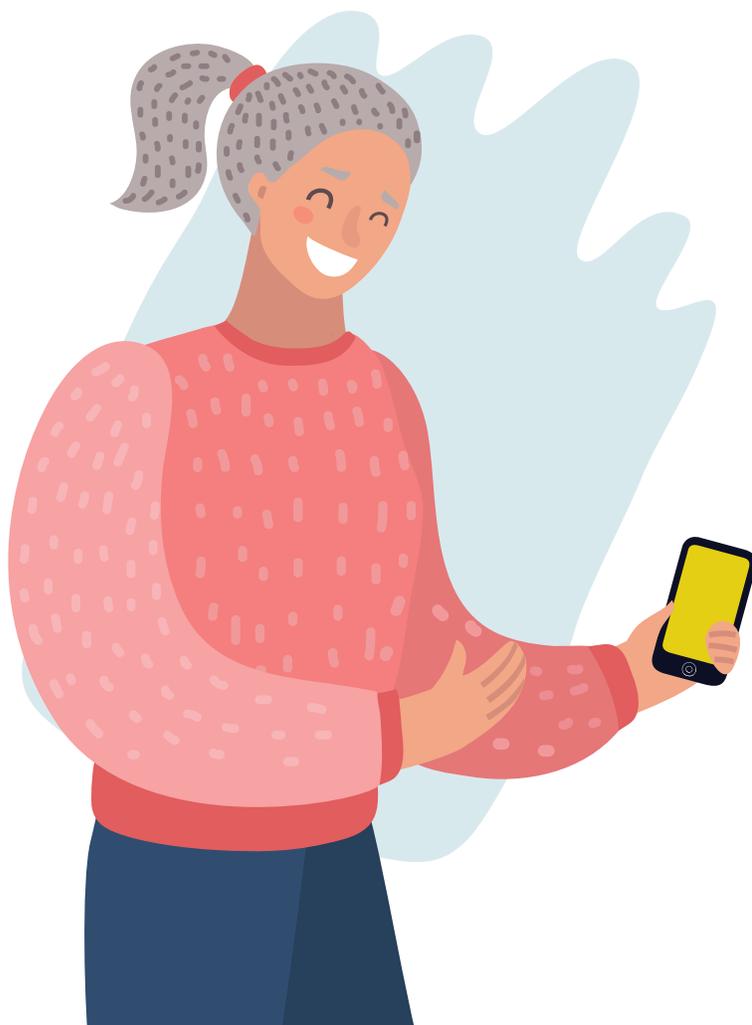
ânés en général, nous avons pris la mesure exceptionnelle de permettre temporairement aux participants du RAER de transférer à nos régimes, avec acceptation garantie.

Nous continuons à recevoir de nombreux appels de retraités de l'éducation qui sont préoccupés et désireux d'abandonner le RAER 4000 en faveur de nos régimes. Beaucoup de ces appels sont motivés par la diminution remarquable du service à la clientèle au RAER, et à une augmentation des coûts en dépit d'une réduction des protections offertes.

En réponse, nous offrons une opportunité permanente aux détenteurs de police RAER 4000 de transférer à nos régimes, avec acceptation garantie.

Si vous avez des amis qui participent au RAER 4000 et qui souhaitent maintenant transférer à ERO/RTO, veuillez les encourager en ce sens à :

- Visiter rto-ero.org/fr/changez-pour
- Appeler au **1-800-361-9888/416-962-9463**



⇒ Le nouveau système de paiement des réclamations ouvre la voie à de futures fonctionnalités

En mars 2018, nous avons introduit le système de règlement des réclamations Express Scripts Canada. Vos demandes sont encore traitées par Johnson Inc., notre administrateur des réclamations.

Vous avez peut-être subi des délais de traitement pendant la période initiale de transition, mais les niveaux de service préalables sont maintenant rétablis et le nouveau système fonctionne bien.

L'adoption de cette plate-forme permettra d'apporter des améliorations à la façon dont vous soumettez vos demandes. Parmi les fonctionnalités intéressantes en développement, on remarque :

- Une application qui vous permettra de soumettre vos réclamations à partir de votre appareil mobile
- Le site renouvelé de Johnson Inc. réservé aux membres

➔ Bon voyage avec l'assurance voyage ERO/RTO!

Des réponses à vos questions à propos des annulations, des interruptions et des retards de voyages

Notre protection en cas d'annulation, d'interruption et de retard de voyage hors province/Canada couvre les ententes de voyage admissibles payées à l'avance et non remboursables, réservées avant de quitter votre province de résidence. Cet avantage fournit également une certaine protection pour les vols de correspondance à l'intérieur de votre province de résidence, dans le cadre d'un voyage hors province.

Q

Suis-je admissible à un remboursement pour des hôtels ou des repas supplémentaires, en raison d'un retard ou d'une annulation de vol?

R

La protection hôtel et repas supplémentaires prévoit le remboursement des dépenses lorsqu'un voyage est interrompu ou retardé **seulement en raison de l'hospitalisation d'une personne assurée**. La protection couvre les repas et l'hébergement ou autres dépenses semblables encourues par les assurés et/ou leurs compagnons de voyage qui accompagnent la personne assurée hospitalisée. La limite quotidienne combinée est de 150 \$/jour, pendant un maximum de 10 jours. Il arrive souvent qu'en cas de retard attribuable à un transporteur aérien, celui-ci assume les frais de repas et d'hôtel.

Q

J'habite à Dryden. Je réserve une croisière en partance de la Floride et des vols aller-retour de Dryden jusqu'en Floride, avec correspondance à Winnipeg. Je prends l'avion jusqu'à Winnipeg, où sévit une tempête de neige, et mon vol vers la Floride est retardé au lendemain. Je réserve un hôtel à Winnipeg et j'ai des dépenses d'hôtel, de repas et de taxis aller-retour à l'hôtel. Est-ce que ces dépenses qui résultent d'un vol retardé me seront remboursées?

R

Dans le cadre de notre assurance voyage, les dépenses pour l'hébergement et les repas ne sont admissibles que si l'assuré est hospitalisé. En vertu de la situation mentionnée, même si le retard était hors de votre contrôle, vous devriez assumer le coût de ces dépenses. Les taxis ne sont pas remboursés par notre régime d'assurance voyage, peu importe la situation.

Q

Je suis en Floride. J'ai des vols réservés pour rentrer à la maison – de la Floride à Toronto, puis de Toronto à Thunder Bay (où j'habite). En raison de mauvaises conditions météorologiques, le vol à destination de Toronto est annulé, et je ne peux pas quitter la Floride avant le lendemain. Mes dépenses d'hébergement et de repas pour la journée supplémentaire en Floride sont-elles remboursées?

R

Il n'y a pas de remboursement pour l'hébergement et les repas, puisque ce retard de voyage ne résulte pas de l'hospitalisation de l'assuré.

Q

Je suis en Floride. J'ai des vols réservés pour rentrer à la maison – de la Floride à Toronto, puis de Toronto à Sault-Sainte-Marie. En raison de mauvaises conditions météorologiques, le vol à destination de Toronto est annulé. Je peux prendre l'avion le lendemain, mais j'ai raté mon vol de correspondance vers Sault-Sainte-Marie. Mes dépenses sont-elles remboursées – par exemple, le coût d'un nouveau billet d'avion de Toronto à Sault-Sainte-Marie, ou l'hébergement et les repas à Toronto?

R

Malheureusement, l'hébergement et les repas ne seraient pas admissibles puisqu'ils ne résultent pas d'un retard causé par l'hospitalisation de l'assuré. Cependant, le coût d'un nouveau billet d'avion de Toronto à Sault-Sainte-Marie pourrait être admissible à une réclamation, parce que le retard était causé par des conditions météorologiques défavorables et que ce vol avait été réservé dans le cadre de votre itinéraire original hors province.



➔ Voyager avec le cannabis – partez sans lui

Dans le contexte de la légalisation complète du cannabis le 17 octobre, les voyageurs canadiens pourraient vivre une expérience désagréable s'ils traversent les frontières internationales avec tout type de produit dérivé du cannabis – même lorsque celui-ci est prescrit à des fins médicales.

Malgré le fait que le cannabis est maintenant légal dans notre pays, ce n'est pas le cas dans la plupart des autres pays, et notamment aux États-Unis. Même lorsqu'ils visitent un pays où le cannabis est légal, les Canadiens doivent d'abord passer à la douane américaine, qui est de propriété fédérale. Et en vertu de la loi fédérale américaine, le cannabis est interdit sous quelque forme que ce soit.

Votre citoyenneté canadienne ne vous confère pas l'immunité ni un traitement préférentiel dans d'autres pays. Des peines sévères peuvent être imposées pour la possession d'une quantité même minimale de drogue. En vertu de la Loi américaine sur le cannabis (*US Cannabis Act*), posséder du cannabis en traversant aux États-Unis est passible d'une peine maximale de 14 ans de prison. Dans d'autres pays, la pénalité pourrait être une peine de prison pouvant aller jusqu'à 30 ans – ou même la peine de mort. À

l'heure actuelle, 1 700 Canadiens sont en prison à l'étranger et plus du tiers d'entre eux pour des infractions liées à la drogue.

Pour vous assurer de ne pas compromettre vos projets de voyage, faites toujours vous-même vos bagages, conservez-les bien fermés et ayez l'œil ouvert! Ne tentez jamais de transporter du cannabis en entrant ou en quittant le Canada, même si vous êtes autorisé à posséder ou à produire du cannabis pour usage médical à domicile. Si vous êtes arrêté, vous pouvez prévoir des poursuites judiciaires et des amendes, et éventuellement des peines d'emprisonnement.

Renseignements :

- Visitez le site du gouvernement du Canada [voyage.gc.ca/voyager](https://www.voyage.gc.ca/voyager)



Traverser la frontière avec du cannabis est illégal, même à des fins médicales.

À noter!

L'utilisation du cannabis à des fins médicales est légale depuis un certain temps. Toutefois, le cannabis médical n'a pas été soumis au processus d'examen et d'approbation des drogues et il n'a pas non plus un numéro d'identification de drogue (DIN). Pour cette raison, le cannabis médical n'est pas une dépense admissible en vertu de la garantie Médicaments sur ordonnance du régime Frais médicaux complémentaires.



Rappel Preuve de départ

Lorsque vous soumettez une réclamation médicale pour urgence en voyage, vous devrez fournir une preuve de départ. La documentation doit attester de la date à laquelle vous étiez dans votre **province de résidence**, et non la date de votre arrivée à destination. Chaque personne assurée doit conserver la preuve de son départ.

Voici des exemples de preuves acceptables :

- Carte d'embarquement
- Reçu de carte de crédit et relevé de carte de crédit
- Documents d'une institution financière
- Reçu pour services paramédicaux



Rappel Protection supplémentaire d'assurance voyage

Lorsque vous voyagez pendant plus de 93 jours, vous pouvez acheter de l'assurance voyage supplémentaire pour les frais médicaux d'urgence admissibles.

Parfois, au lieu d'acheter une Protection supplémentaire d'assurance voyage, certains membres d'ERO/RTO choisissent de retourner dans leur province de résidence pendant leur voyage. Cela crée dans chaque cas deux voyages de moins de 93 jours.

En pareil cas, il y a deux choses importantes à retenir :

1. Lorsque vous quittez votre province de résidence pour la deuxième partie de votre voyage, vous avez maintenant une nouvelle date de départ, et vous avez besoin d'une nouvelle preuve de départ (en cas d'urgence médicale).
2. Vous aurez une nouvelle période de stabilité de 90 jours qui s'appliquera à la nouvelle date de départ de votre province de résidence.

➔ Économisez avec les MemberPerks de Venngo

Il y a de nombreux avantages à être membre d'ERO/RTO, mais l'un des plus intéressants est Venngo. Ce site Web offrant d'innombrables remises est disponible pour nos membres et permet des économies incroyables sur le conditionnement physique, le tourisme, les restaurants et plus encore.

Restez branchés ! Vérifier le site Venngo pour les aubaines et les mises à jour. Venngo est gratuit pour les membres participant à notre régime Frais médicaux complémentaires, et 25,99 \$ pour les autres.

Renseignements :

- Visitez rto-ero.venngo.com
- Téléphonnez au **1-866-383-6646**

Suivez ces étapes simples pour commencer à économiser.

1. **Allez sur le site :** rto-ero.venngo.com
2. **Connectez-vous :** Si c'est la première fois que vous utilisez Venngo, configurez votre compte en sélectionnant l'option « Créer un compte », située juste en dessous de « Ouvrir une session ».
3. **Entrez vos informations :** Vous devrez entrer votre numéro de membre ERO/RTO (sans espace ni tiret) et des informations personnelles telles que votre adresse postale et de courriel.
4. **Profitez des avantages :** Après avoir créé votre compte, commencez à explorer Venngo!

➔ Méfiez-vous de la « facturation d'un solde » de services médicaux en voyage

Si vous avez une urgence médicale en voyage, contactez Allianz Global Assistance (Allianz) dans les 48 heures de l'urgence et – si possible – avant de recevoir un traitement. Allianz pourra trouver les soins médicaux appropriés et coordonner en votre nom les paiements admissibles avec les hôpitaux et les médecins. Allianz est en contact avec des fournisseurs de soins de santé dans le monde entier et peut valider que vos réclamations sont fondées sur des frais qui sont raisonnables et habituels pour la région visitée. De même, ils négocient des prix réduits avec certains fournisseurs et règlent des paiements en votre nom.

Après qu'Allianz Global Assistance a réglé une facture, il peut arriver à l'occasion que des fournisseurs de soins tentent de facturer au patient l'écart de coût entre le montant plus bas négocié par Allianz et les tarifs escomptés et prénégociés plus élevés. C'est ce qu'on appelle la « facturation d'un solde ».

Si vous recevez une facture d'un hôpital, d'une agence de recouvrement, etc., après qu'Allianz ait acquitté votre facture, communiquez immédiatement avec Allianz au numéro figurant sur votre relevé des garanties Allianz. **N'acquitez pas ces factures.** Allianz va résoudre le problème en votre nom.

➔ Primes pour 2019 – abordabilité et service

Les taux de cotisation sont fixés par le Conseil d'administration élu, sur la base des recommandations des membres du Comité des assurances. En tant qu'organisation à but non lucratif, toutes les primes payées par les membres sont consacrées exclusivement à fournir des garanties étendues et abordables pour nos membres. Nous établissons aussi nos tarifs afin d'assurer la stabilité à long terme de nos régimes. Par rapport aux régimes concurrents qui sont comparables, les membres d'ERO/RTO économisent des centaines de dollars chaque année.

Tarifs en 2019

Moyenne

3,2 % +

pour les membres qui participent aux trois régimes

Assurance dentaire

2 % +

(en Ontario, par exemple, augmentation mensuelle de 1,25 \$ individuel, 2,49 \$ couple et 3,09 \$ famille)

Frais médicaux complémentaires

4,5 % +

(en Ontario, par exemple, 4,62 \$ individuel, 9,24 \$ couple et 11,09 \$ famille)

Hôpital

0 %

Ces changements de primes entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Les primes payables sont prélevées de votre rente/ compte bancaire un mois à l'avance, de sorte que les déductions de décembre 2018 reflèteront les nouvelles primes.

	Ontario	Québec	Toutes les autres provinces
Assurance dentaire			
Individuel	64,12	64,71	59,37
Couple	126,45	127,62	117,08
Famille	157,68	159,14	146,00
Frais médicaux complémentaires			
Individuel	107,34	108,34	99,39
Couple	214,71	216,70	198,81
Famille	257,68	260,06	238,59
Chambre semi-privée et Soins de convalescence à domicile			
Individuel	15,77	15,91	14,60
Couple	31,49	31,78	29,16
Famille	37,02	37,37	34,28

Là où la loi l'exige, la taxe applicable **a été ajoutée** à ces primes mensuelles (8 % en Ontario et 9 % au Québec).

Contactez

ERO/RTO

rto-ero.org/fr/
1-800-361-9888/ 416-962-9463
18 chemin Spadina, Toronto ON M5R 2S7
insurance@rto-ero.org

Comité des assurances

healthcommittee@rto-ero.org

Benefits Committee

healthcommittee@rto-ero.org

Johnson Inc.

rto-ero.johnson.ca

Service des garanties des régimes

1-877-406-9007/ 416-920-7248
healthbenefits@johnson.ca

Réclamations

1-800-638-4753/ 905-764-4888
pbclaimsonario@johnson.ca

Best Doctors

bestdoctorscanada.com/rto-ero
1-877-419-2378 (sans frais)
customer.ca@bestdoctors.com

Venngo MemberPerks®

rto-ero.venngo.com
1-866-383-6646 (sans frais)
membersupport@venngo.com

Allianz Global Assistance

À partir du Canada ou des États-Unis :
1-844-310-1576 (sans frais)
À partir des autres pays :
519-514-0353 (demander à l'opérateur
de virer les frais)

